



COMMUNE DU SAPPEY EN CHARTREUSE
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 décembre 2021

L'an DEUX MILLE VINGT ET UN, le 9 décembre, le Conseil Municipal de la Commune du SAPPEY EN CHARTREUSE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie du Sappey en Chartreuse.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 03/12/2021

PRESENTS :

Dominique Escaron, Sylvain Seurat, Laurette Aimonetti, , Anne Barrand, Jean-Yves Perino, Franck Balducci, Gildas Bouffaud, , , Hugues De Montal, Isabelle Nury, Anne-Marie Michalet

ABSENTS REPRESENTES : Alexandra Brun par Gildas Bouffaud François Boux De Casson par Gildas Bouffaud Laurent Lebrun par Jean-Yves Périno Muriel Magro par Anne-Marie Michalet

ABSENTS : Stéphanie Plaisant

SECRETAIRE DE SEANCE : Sylvain Seurat

ORDRE DU JOUR :

Il est proposé au Conseil Municipal de voter :

- 211209 _01 : demande de subvention pour la rénovation énergétique du bâtiment « Jacobine »
- 211209 _02 : Marais des Sagnes : prolongation du platelage et évaluation de l'état de la flore
- 211209 _03 : remontées mécaniques : tarifs des opérations de secours

Questions diverses

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30

Approbation du précédent compte-rendu du conseil municipal :

Approbation à l'unanimité du compte-rendu des Conseils Municipaux du 18 novembre 2021

Compte rendu des décisions du Maire prise en application de ses délégations :

211209_01 : demande de subvention pour la rénovation énergétique du bâtiment « Jacobine »
Afin d'accroître la performance énergétique du Bâtiment municipal « La Jacobine » servant aux activités sportives, scolaires, associatives et de tourisme, Monsieur Seurat, premier adjoint propose au conseil d'entreprendre des travaux d'isolation du bâtiment et changement des huisseries et vitrages

- Subvention DETR : AXE 2 : rénovation de salle à vocation sportive scolaire, socio-éducative
- Subvention Région : Réaliser des opérations d'aménagement dans ma commune ou mon EPCI

	Prix € HT	prix € TTC
Isolation par l'extérieur et bardage	47 124	54 548.8
Changement des fenêtres	38 850	46 620
TOTAL	85 974	101 168.8

Financement	Programme, dispositif...	Taux	Montant
Région		50 %	42 987 € HT
DETR		30 %	25 792.2 € HT
Ressources propres	Autofinancement	20 %	17 194.8 € HT

TOTAL	85 974 € HT
-------	--------------------

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le projet et approuve la sollicitation d'une subvention auprès de la région pour un montant de 42 987 € HT et la sollicitation d'une subvention auprès de la DETR d'un montant de 25 792.2 € HT pour la rénovation énergétique du Bâtiment La Jacobine.

211209_02 : Marais des Sagnes : prolongation du platelage et évaluation de l'état de la flore

Monsieur Seurat, premier adjoint propose au conseil d'entreprendre des opérations d'évaluation de la flore pour un coût de 2 520 € présente au sein de l'espace sensible Marais des Sagnes et la prolongation du platelage pour 2 479.81 € HT afin de faciliter l'évolution des visiteurs au sein du marais.

ONF - AGENCE TRAVAUX AUVERGNE-RHONE-ALPES
 LP ATX, SERE
 9 quai Créqui - Hôtel des Administrations
 38026 GRENOBLE
 N° DEP-21-883004-00458369 / 18626

DEVIS

Office National des Forêts

Votre interlocuteur :
 FLORIAN REJASSE
 Tél :
 Mtl : Florian.rejasse@onf.fr
 Tél Portable : 06 72 72 93 20



Émetteur:

**GENTIANA SOCIETE BOTANIQUE
 DAUPHINOISE DOMINIQUE VILLARS**

MNEI
 5 place Bir Hakeim
 38000 Grenoble

Tél : 0478033737
 Email: gentiana@gentiana.org
 Web: http://gentiana.org

Proposition commerciale

Réf. : PR2111-0132

Date : 22/11/2021

Date de fin de validité : 21/01/2022

Code client : CU2111-00070

Adressé à :


Commune du Sappey-en-Chartreuse
 Mairie 14, Place de l'Eglise
 38700 LE SAPPEY-EN-CHARTREUSE

Adresse de livraison principale Monsieur le Maire Commune SAPPEY EN CHARTREUSE (LE) Les Charmettes Mairie 38700 LE SAPPEY EN CHARTREUSE	Adresse client Monsieur le Maire Commune SAPPEY EN CHARTREUSE (LE) Les Charmettes Mairie 38700 LE SAPPEY EN CHARTREUSE
--	---

Objet de la prestation : Fabrication et pose de mobilier bois	Coordonnées Client : Tél : 0476888051 - Fax : 0476888175 SIRET : 21380471900010
--	--

DESCRIPTEUR DES ACTIONS ET LOCALISATIONS	Qté ou Base	Un.	P.U. ou Taux	TVA	Montant en € HT
TRAVAUX D'ACCUEIL					
Travaux divers d'investissement sur connexes d'infrastructure Fabrication et pose de module platelage amovible (Ref. : 04-CN04-CC000)	1,00	U	2 479,81	20,00	2 479,81
Localisation : Marais des sagnes Fabrication et pose de 8 modules platelage de 2 m x 80 cm soit 16 m linéaire en Mélèze avec vis inox et grillage pour l'adhérence.					

TVA	Total HT	2 479,81 €
Taux	Base	Montant
20,00%	2 479,81	495,96 €
	Total TVA (1)	2 975,77 €
	Total TTC (1)	2 975,77 €

Pour faire suite à votre demande, nous avons le plaisir de vous transmettre notre meilleure proposition. Cette offre est valable 3 mois Le 22/11/2021 Responsable de l'offre SÉBASTIEN DELION 	Devis lu et accepté pour un montant de : 2 479,81 € HT 2 975,77 € TTC (1) Transmis en retour à l'ONF pour exécution : A. _____, le (Signature nom, fonction)
--	--

* En signant ce devis vous reconnaissez avoir pris connaissance et accepté les conditions générales de vente de l'ONF. Elles sont disponibles sur www.prestations.onf.fr ou peuvent être adressées sur simple demande à onf-prestations@onf.fr
 - Cette prestation sera réalisée conformément aux engagements des Cahiers Nationaux de Prescriptions des Travaux et Services Forestiers (CNPTSF)
 - Cette prestation sera réalisée conformément aux engagements des Cahiers Nationaux de Prescriptions d'Exploitations Forestières (CNPEF)
 - Ce devis pourra faire l'objet de factures intermédiaires en fonction de l'avancement des prestations.

(1) Taux de TVA appliqué sous réserve de modification législative

Evaluation de l'état de conservation de la flore patrimoniale du marais des Sagnes

Désignation	TVA	P.U. HT	Montants exprimés en Euros	
			Qté	Total HT
Inventaire de terrain : recherche et cartographie des espèces patrimoniales 2 journées et demi : un passage fin mai, un passage en juin, un passage en juillet	0%	580	2.5	1 400
Synthèse des données et cartographie au 1/2500 ème	0%	580	1	580
Rapport contenant : la méthodologie, une synthèse des espèces observées, les cartes des espèces, un tableau exoel des données recueillies, l'iconographie	0%	580	1	580

* TVA non applicable art-293B du CGI

Total HT	2 520
Total TTC	2 520

Règlement par virement sur le compte bancaire suivant:

Banque: BANQUE POPULAIRE DES ALPES
 Code banque | Code guichet | Numéro de compte | CIB
 16807 | 00133 | 06019125684 | 26
 Adresse: BPA GRENOBLE BIR-HAKEIM
 Nom du propriétaire du compte: ASS GENTIANA
 Code IBAN: FR76 1680 7001 3306 0191 2568 426
 Code BIC/SWIFT: CCBPFRPPGRE

Cachet, Date, Signature et mention "Bon pour Accord"

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le projet et approuve les devis pour l'évaluation de la flore et l'extension du platelage au sein du marais des Sagnes. Ces opérations prévues dans le plan de gestion, sont subventionnées à hauteur de 87,5% par le Conseil Départemental.

211209_03 : remontées mécaniques : tarifs des opérations de secours

Madame Barrand, quatrième adjointe propose au conseil de voter les tarifs de secours sur les pistes de ski alpins ci-dessous :

TARIFS SECOURS

LE SAPPEY EN CHARTREUSE

Sur le domaine skiable, les tarifs des secours varient selon les secteurs où vous êtes secourus. Plus vous êtes éloignés de la zone où vous serez amenés (qui peut varier selon les stations et selon la blessure, poste de secours, centre médical, DZ hélico, etc.), plus cela va coûter cher.

- Secours sur piste en zone lointaine (grand Somnard et pré du Plat) : **350€**
- Secours sur front de neige (toutes pistes hors grand Somnard et pré du Plat) : **100€**
- Secours en hors-piste : **700€**

A noter qu'un secours sur une piste fermée est généralement facturé dans les mêmes tarifs qu'un secours hors-piste, et il rentre souvent dans le cadre des exclusions des assurances et n'est donc pas toujours couvert.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les tarifs ci-dessus pour les opérations de secours dans le cadre du ski alpin.

Questions diverses :

Du fait de la crise sanitaire, une limitation des activités est mise en place.

Le repas des anciens a été supprimé, il en sera de même pour les vœux du maire.

La station de ski sera prête pour les vacances de Noël et peut être avant suivant les conditions.

En 2022 le Conseil aura toujours lieu comme d'habitude le second jeudi de chaque mois, sauf exception.

Réunion publique le 16/12/21 sur les études en cours pour améliorer la sécurité sur la route départementale.

La séance est levée à 21h